

Aides aux travaux de maintien à domicile :

- Concerne les ménages avec au moins une personne âgée d'au moins 70 ans : aide plafonnée à 2500 €
- Aides à l'adaptation du logement au handicap : aide plafonnée à 2500 €
- Aides à l'amélioration thermique :
 - Isolation intérieure : jusqu'à 2500 €
 - Isolation extérieure : jusqu'à 3500 €
 - Menuiseries intérieures : jusqu'à 1000 € (le logement doit être isolé)
 - Chaudière à condensation : 500 €
 - Poêle à granulés : 500 €
 - Chauffe-eau thermodynamique : 500 €